

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 10 février 2025 :

- Règlement 860 décrétant l'acquisition des équipements nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures et de l'ingénierie et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin
 - Règlement ayant comme objet de décréter un emprunt de 618 000 \$, sur 10 ans, pour acquérir les équipements requis par la Direction des infrastructures et de l'ingénierie pour leur permettre de fonctionner de manière optimale.

Le règlement 860 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 mars 2025.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 860 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 2 AVRIL 2025.

Me Caroline Dion, notaire Greffière